

Pêcheries. Sans vouloir jeter de discrédit sur les idées ou les attitudes des ministres, c'est une vérité fatale en politique que l'on se sent poussé à faire des choses pour la ville dont on vient et qu'il en va différemment des autres collectivités qui se trouvent plus loin.

Si l'on examine les crédits de cette année, par exemple, simplement pour citer un cas, on constate dans le poste 155 qui comprend un domaine important, soit le travail éducatif relatif aux méthodes de pêche et à la production et à la vente parmi les pêcheurs, s'élevant à un montant global de \$120,000, que le littoral de l'Est en reçoit une tranche dix fois plus importante que celui de l'Ouest. Je ne dis pas que ce ne devrait pas être le cas, ou qu'il s'agit d'une contribution d'une importance capitale, mais on constate que l'on accorde plus d'importance, même dans ce seul poste, au littoral de l'Est qu'à celui de l'Ouest. Je ne conteste pas l'initiative en ce qui concerne le littoral de l'Est.

On constate que la loi sur le soutien des prix des produits de la pêche s'applique en majorité, si ce n'est exclusivement, aux pêcheurs du littoral de l'Atlantique et qu'on n'y a guère recours sur celui du Pacifique. Le service de boîte de Terre-Neuve intéresse directement les pêcheries de la côte de l'Atlantique, de même que l'aide aux producteurs de poisson salé et autres services. La seule loi qui pourrait s'appliquer aux pêcheries de la côte du Pacifique est probablement la loi sur les installations frigorifiques, qui prévoit le versement de subventions pour la construction d'installations frigorifiques. Malheureusement l'application de cette loi relève non pas du ministre des Pêcheries mais du ministre de l'Agriculture, ce qui est très peu avantageux non seulement pour les pêcheurs mais aussi pour les agriculteurs. En outre, les subventions aux termes de cette loi ont été suspendues, de sorte que les avantages dont les pêcheurs de la côte du Pacifique auraient pu bénéficier sous forme de subventions pour la construction d'installations frigorifiques ont disparu parce qu'il n'y a plus rien à retirer de cette loi.

On trouve au *Feuilleton* une résolution visant à nommer deux ministres de l'Agriculture, l'un pour l'Est et l'autre pour l'Ouest. Sauf erreur, l'un des ministres s'est déjà nommé lui-même à ce poste et n'attend plus que l'adoption de la mesure par le Parlement, si elle se rend jusque-là. Mais s'il est sensé et raisonnable, et que le gouvernement pense que la chose a du bon, d'avoir un ministre de l'Agriculture pour l'Est et un autre pour l'Ouest, il est encore plus important d'avoir deux ministres des Pêcheries, l'un pour l'Est et l'autre pour l'Ouest, afin que les pêcheries de la côte du Pacifique obtiennent toute l'attention possible du gouvernement fédéral.

[M. Howard.]

Nous aimerions faire des propositions concrètes au ministre et à ses fonctionnaires. Actuellement celles-ci sont d'ordre général; elles ont trait à des questions de politique se rapportant aux principes que nous avons énoncés plus tôt, savoir la conservation, l'exploitation, l'augmentation de la population du monde et l'importance des produits de la pêche comme source de protéines.

A notre avis, il faudrait faire preuve, dans les discussions sur les politiques à adopter, de l'esprit de recherches dont on témoigne au ministère des Pêcheries. A ce propos, sans vouloir insinuer quoi que ce soit sur les personnes en cause, nous estimons que l'actuel sous-ministre, M. Needler, scientifique dans le domaine des pêcheries, apportera à l'élaboration de lignes de conduite dans son ministère, l'esprit et la mentalité d'un chercheur scientifique, contrairement à l'attitude qui existait du temps où le regretté M. Clark était sous-ministre.

Loin de moi l'idée de vouloir reprocher quoique ce soit à M. Clark. Il était très habile et très compétent dans ce domaine et il a très bien administré le ministère. Il avait beaucoup de sens pratique et connaissait davantage l'aspect industriel des pêcheries. C'était un administrateur, non un scientifique. Nous espérons que l'esprit, l'opinion et la mentalité de chercheur dont témoignent actuellement les fonctionnaires du ministère influeront sur les politiques qui seront adoptées, car les recherches sont essentielles à la mise en valeur des pêcheries aussi bien au Canada que dans les autres pays.

Il se peut que nous ayons à allouer des crédits élevés aux services de recherche du ministère. Nous devrions cesser de considérer l'Office des recherches sur les pêcheries—organisme admirable—comme un service quelconque vivant au jour le jour. Nous estimons qu'il devrait être plus largement doté et bénéficier de plus d'initiative et de latitude, dans sa recherche des moyens et méthodes d'améliorer les prises, le conditionnement et la consommation des produits de la pêche. En passant, j'aimerais dire un mot de M. Kask, qui a quitté cette année la présidence de l'Office des recherches sur les pêcheries. Je suis sûr que le ministre et ses prédécesseurs ont trouvé en lui et ses collègues des collaborateurs inestimables du point de vue de la recherche scientifique.

Un à-côté intéressant de l'activité de l'Office des recherches sur les pêcheries, c'est qu'il publie tout au long de l'année un certain nombre de brochures et de documents exposant le fruit de ses travaux. Il vaut la peine de savoir qui, au juste, lit ces publications et documents avec le plus de profit, et s'en